



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 14 AVRIL 2022

**DELIBERATION N° 022 - 04 – 2022 - Direction Générale Adjointe Cohésion Sociale
Direction Jeunesse/ Service restauration Collective**

DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL DES FACTURES DE RESTAURATION SCOLAIRE
(La Commission Cohésion Sociale qui s'est réunie le 6 avril 2022 a émis un avis favorable)

Le Maire certifie :

➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

28 AVR. 2022

➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 Avril 2020.

➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents 29

Représentés 08

Excusés 0

Absents 2

Total des votes 37

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY – Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION : Fara ARMOUGOM à Patrice SELLY - Anrifadjati TOILIBOU à Jean François CATAN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY – Christelle HOAREAU à Odile DAMOUR – Ruddy VOULAMA à Ridwane ISSA – Evelyne GLENAC à Patrice ELLAMA - Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX –

ABSENT EXCUSE :

ABSENTS : Alicia HAYANO – Hans DIJOUX

Secrétaire de séance

Patrice BOULEVART

Le Maire,

P. SELLY



Le Président informe l'Assemblée que la crise sanitaire installée depuis deux ans continue d'impacter le fonctionnement des écoles du 1^{er} degré.

Suite aux fermetures de classes décidées par l'Education Nationale dans certaines écoles du territoire bénédicte, suite également aux absences du personnel communal générées par la pandémie, les enfants demi-pensionnaires des écoles concernées n'ont pas déjeuné au restaurant scolaire.

Par ailleurs, lors de la période cyclonique, l'ensemble des écoles n'a pas accueilli d'enfants ni en période d'alerte orange ni durant les phases de sauvegarde permettant de s'assurer de la reprise des cours dans des conditions optimales d'accueil.

Il conviendrait par conséquent de déduire des participations familiales, les repas non consommés durant ces périodes.

Le Président propose ainsi à l'Assemblée d'approuver le principe :

- de dégrèvement des factures de restauration scolaire dans le cadre des fermetures des classes pour raison de COVID ;

- de dégrèvement des factures de restauration scolaire pour raison cyclonique.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,



Patrice SELLY